

Conseil Communautaire du mardi 25 novembre 2025

Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 18/11/2025

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 32

Quorum : 19

Fin de la séance : 19h35

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline	X		
M. ROUGIER Frédéric			X	M. JOKIEL Marc	X	Départ 19h15	
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir M-L MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François			X	M. MURARD Sébastien		Pouvoir T. COUTY	X
M. CRISTOFOLI Etienne			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François		Pouvoir S. LAPENNE	X	M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. MALDONADO Victor	X			Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Le quorum est atteint. Il y a 4 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Patricia SIMON est désignée secrétaire de séance.

**Liste des décisions et/ou informations
Conseil communautaire du 25 novembre 2025**

	Délibération N°	Objet de la délibération	Approuvé.e ou Rejeté.e
ADMINISTRATION GENERALE		Délégations de pouvoir du conseil communautaire données au Président en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale	
RH	2025-77	Mise à jour tableau des effectifs - suppression de postes	UNANIMITÉ
GEMAPI	2025-78	Signature de convention prise en charge de diagnostic vulnérabilité avec le SMEAG	UNANIMITÉ
GEMAPI	2025-79	Signature d'une convention de portage et mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne Girondine	UNANIMITÉ
ATTRACTIVITÉ	2025-80	Modification du règlement d'intervention des aides directes	AJOURNÉE
SPORT	2025-81	Attribution de subventions aux associations sportives - Rugby club de la Pimpine	UNANIMITÉ
SPORT	2025-82	Attribution de subventions aux associations sportives - Association BOOJVTT	UNANIMITÉ
FINANCES	2025-83	Présentation du ROB 2026	UNANIMITÉ
INFORMATIONS DIVERSES			

Validation du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2025

Le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2025 a été transmis avec la convocation. Il n'y a pas de remarques, le Président déclare ce compte-rendu adopté à l'unanimité.

Monsieur FAYE souhaite évoquer un sujet concernant la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) qui remplace depuis 2011 pour partie la taxe professionnelle. Il explique qu'il a eu environ 70 retours d'entreprises (sur un total de 2 295) faisant remonter des difficultés par rapport à cette cotisation. Il rappelle que cette cotisation a été réévaluée pour répondre à un besoin et une volonté politique.

« La communauté de communes est compétente en matière de développement économique. Nous avons souhaité structurer notre service. Sur l'année 2025, nous avons pu attribuer 175 000€ d'aides directes permettant à des entreprises de se créer ou de se développer.

C'est une politique ambitieuse qui a pu être réalisée grâce à tout le travail de la commission attractivité qui a créé un règlement d'intervention ».

Les bases n'ont pas été réévaluées depuis la disparition de la taxe professionnelle. Ce qui signifie que pendant plusieurs années, les entreprises ont bénéficié de montants extrêmement bas en comparaison avec les territoires alentours.

Il rappelle également qu'il y a deux manières de calculer la CFE :

- Pour les entreprises qui n'ont pas de local, elles sont taxées sur la base d'un barème de cotisation mis en place en fonction de leur chiffre d'affaires. Ce barème est fixé par la loi. Il est multiplié par le taux défini par la CdC et divisé par 100. Ce qui permet l'obtention du montant de la cotisation.
- Pour les entreprises qui disposent d'un local, la cotisation repose sur la valeur locative fixée par l'État qui est multipliée par le taux défini par la CdC.

Il rappelle que le taux fixé par la CdC a été réalisé en tenant compte des taux déjà mis en place sur les territoires alentours. Les taux de ces territoires pour les entreprises disposant un local sont présentés :

	TAUX CFE
PE2M	25,94%
CREONNAIS	28,78%
RIVES DE LA LAURENCE	25,33%
SUD GIRONDE	26,84%
RURALES	26,75%
COTEAUX BORDELAIS	25,76%
FRONSADAIS	24,75%
BORDEAUX METROPOLE	35,06%
CONVERGENCE	26,88%
BAZADAIS	23,48%
REOLAIS	25,95%

En 2021, le taux est passé de 24,94% à 25,94%.

Tableau comparaison des bases minimum

	< 10 000€	> 10 000€ à < 32 600€	> 32 600€ à < 100 000€	> 100 000 à < 250 000€	> 250 000€ et < 500 000€	> 500 000€
PE2M 2010	540,00 €	1 025,00 €	1 408,00 €	1 419,00 €	1 380,00 €	1 330,00 €
PE2M 2025	540,00 €	1 025,00 €	2 433,00 €	4 056,00 €	5 793,00 €	7 533,00 €
BORDEAUX METROPOLE	589,00 €	1 179,00 €	2 353,00 €	3 303,00 €	5 897,00 €	7 669,00 €
CREONNAIS	550,00 €	985,00 €	1 144,00 €	2 000,00 €	3 470,00 €	5 500,00 €
RIVES DE LA LAURENCE	579,00 €	985,00 €	1 708,00 €	1 708,00 €	1 707,00 €	1 708,00 €
SUD GIRONDE	534,00 €	806,00 €	1 000,00 €	2 451,00 €	4 000,00 €	5 865,00 €
RURALES	579,00 €	1 158,00 €	2 433,00 €	4 056,00 €	5 793,00 €	7 533,00 €
COTEAUX BORDELAIS	574,00 €	1 146,00 €	2 409,00 €	4 016,00 €	5 737,00 €	7 457,00 €
FRONSADAIS	565,00 €	1 136,00 €	1 948,00 €	3 490,00 €	5 793,00 €	7 533,00 €

Plusieurs entreprises, majoritairement au forfait minimum ont vu leur cotisation augmentée. Le Président reconnaît que la Communauté de communes n'a pas communiqué sur l'évolution de ce taux. Il indique que les territoires alentours ne l'avaient pas fait non plus, pour autant il ajoute que c'est une erreur, et qu'en tant que Président de la Communauté de communes, il assume ces responsabilités : « il aurait fallu communiquer pour permettre aux entreprises de pouvoir anticiper cette augmentation ».

Aujourd'hui, il n'est pas possible de modifier les bases minimums, le dernier délai pour les modifier étant le mois d'octobre 2025 et ce n'est pas la volonté politique. Il explique que si le taux ou les bases doivent être modifiées en fonction de la volonté politique, ce ne sera pas avant l'année prochaine.

Pour répondre aux mécontentements d'un certain nombre d'entreprises dont plusieurs ont manifesté le 24 novembre 2025 devant la Communauté de communes, plusieurs pistes de réflexions sont en cours :

- Accompagner les entreprises auprès des services fiscaux. En ce sens, le Président a envoyé, ce jour, un courrier, au directeur des services fiscaux à Cenon pour demander la mise en place de facilités de paiement aux entreprises qui en feront la demande.
- Accompagner les entreprises en difficulté. A ce stade rien n'est défini, mais plusieurs éléments pourront être pris en compte telle que les évolutions négatives du chiffre d'affaires... C'est à construire.

En conséquence, dans l'objectif de pouvoir conventionner avec le Conseil Régional, il faut que ce dernier étudie la demande de la CdC. En ce sens, le Président a contacté le conseiller régional qui indique comprendre les difficultés et trouver entendable le souhait de la CdC de vouloir accompagner les entreprises en difficultés. Un courrier a été envoyé ce jour au Président du Conseil Régional pour entamer le travail de négociation, avec la Région, le plus rapidement possible.

- Une baisse des taux est également à l'étude.

Dès janvier 2026, un travail de réflexion sera mené sur les bases minimum.

Pierre BUISSERET ajoute qu'il est envisagé de baisser le taux mais qu'il n'est pas possible de confirmer un chiffre aujourd'hui.

Le Président confirme et conclut en indiquant que l'objectif est bien d'aller le plus vite possible dans les décisions mais qu'il faut respecter un protocole. « Nous ferons de notre mieux pour accompagner le tissu économique et les entreprises qui seraient en difficultés ».

Ludovic BONNAYZE demande à quoi correspondrait la baisse de taux, est-ce que ce serait significatif ?

Le Président répond que rien n'est fixé aujourd'hui. Il ne souhaite pas annoncer un chiffre définitif, il faut d'abord faire des simulations.

Sylvie PERRIN-RAUSCHER souhaite confirmation : le taux appliqué à la base minimum est le même pour tous. Or, seules les entreprises qui sont passées du réel au forfait ont subi une augmentation de CFE.

Sylvie PERRIN-RAUSCHER demande confirmation : la problématique de l'augmentation de la CFE n'est pas celle de 2022 mais bien celle de 2025 ? Julian Sanabria explique que le taux n'a pas varié entre 2022 et 2025. Il y a eu une augmentation du taux en 2022 puis une révision des bases de cotisation minimum en 2024 applicable sur l'exercice 2025.

Sylvie PERRIN-RAUSCHER demande si seules les entreprises qui sont à la base minimum ont une augmentation liée à la décision de la CdC en 2024.

Julian Sanabria répond que les entreprises qui auparavant étaient au réel et ont basculé dans le régime des bases de cotisations minimum sont également concernées. Il confirme que la révision concerne la cotisation minimum.

Le Président souhaite tout de même rappeler qu'une entreprise sur le territoire de la CdC sera taxée similairement sur les territoires environnants.

Dominique JOBARD demande que les tableaux présentés soient transmis à l'ensemble des élus pour pouvoir répondre aux interrogations des entreprises.

Tania COUTY souhaite rebondir sur les tableaux présentés. Elle explique que lorsque la décision a été prise, ce tableau n'était pas affiché. Elle pense que les élus ont été très sévères avec les entreprises. Bien que l'objectif final soit nécessaire, il aurait fallu mettre en place une progressivité du fait qu'il n'y a eu aucune évolution en 15 ans. Elle n'est pas certaine que si ce tableau avait été mis en avant lors de la décision il n'y aurait pas eu des oppositions. Aujourd'hui, il faut prendre le temps pour la réflexion. Ce tableau indique également que la CdC est cohérente avec les autres Communautés de communes : la rurale, les coteaux Bordelais... « Ces tarifications sont nécessaires mais raisonnons également pour l'avenir, posons-nous les bonnes questions : Devons-nous rabaisser le taux ? Devons-nous accompagner les entreprises ? » Elle prend l'exemple d'un habitant qui, aujourd'hui sur le territoire paie une taxe foncière. Il est taxé sur l'utilisation des routes... Actuellement, il est légitime de se demander pourquoi une entreprise est moins taxée alors qu'elle a la même utilisation de la voirie. « L'activité économique génère quand même des entretiens que nous sommes dans l'obligation d'assumer. Il faut avoir l'humilité de dire que nous avons commis une erreur, nous n'avons peut-être pas les bons éléments pour prendre la décision néanmoins, prenons le temps de la réflexion ».

Le Président rappelle que la volonté politique menée durant cette mandature est d'avoir chaque année un million d'euros de capacité d'autofinancement permettant à la prochaine mandature de mettre en place des projets. Pour avoir cette somme, cela signifie que tout le monde doit pouvoir participer à cet effort. « Aujourd'hui, l'effort financier repose essentiellement sur les ménages au niveau foncier notamment mais également sur les familles dont chaque année nous demandons des efforts aux familles pour les services petite enfance, enfance, jeunesse. Jusqu'à présent, seules les entreprises n'ont pas été soumises à ce protocole dans la mesure où le service n'était pas structuré. C'est maintenant le cas, nous sommes cohérents au regard des demandes du Conseil Régional, nous avons un règlement d'intervention et avons commencé à accompagner les entreprises. Nous sommes dans la bonne direction. Il y a un certain nombre d'entreprises qui s'interrogent et nous devons marquer les esprits. Nous devons travailler sur les bases ».

Tania Couty répond que travailler sur les taux n'est pas suffisant. Il faut prendre le temps de structurer la réponse. « Nous pouvons travailler sur une baisse des taux mais il faut revenir à ce niveau de CFE et mettre en place une progressivité ».

Le Président répond que lors de ses échanges avec les entreprises, ce qui ressort essentiellement, c'est le manque d'information qui ne leur a pas permis d'anticiper cette hausse.

Xavier BARRABES précise qu'il serait intéressant d'inviter des chefs et club d'entreprises pour expliquer comment va être retravaillé le barème des bases de cotisation minimum.

Le Président rebondit en indiquant qu'un échantillon d'entreprises aurait pu être sollicité lors de la réflexion. Il ajoute qu'il n'y a pas réellement de club d'entreprises territorial, ce qui représente une difficulté. « Avec une organisation, ce serait plus facile de travailler, négocier, évoluer et grandir ensemble. Il manque aujourd'hui des interlocuteurs ».

Pierre Buisseret souhaite rebondir : « Il est vrai qu'il y a eu un manque de communication et de progressivité. C'est ce qu'il va falloir reprendre pour être moins brutal pour les entreprises. Toutefois, il est important d'être clair : l'objectif final est bien de s'aligner sur les territoires environnants ».

Le Président ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif de poursuivre la structuration du service, notamment au regard des obligations relative au Conseil Régional en prévision d'une politique dynamique au niveau des entreprises. Nous avons un travail de fond à mettre en place dès le mois de janvier 2026.

Alain Monget souhaite préciser certains éléments. « C'est un sujet très technique ». Il rappelle que lorsque la réflexion a été engagée par la CdC, il y avait également la prise en compte de la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) annoncée par l'État pour 2026-2027 et finalement repoussée à l'horizon 2030.

Alain Monget tient également à rappeler que le développement économique est une compétence obligatoire de la Communauté de communes qui a été mise de côté depuis plusieurs années. Même si cette compétence est ancienne, la mise en application est récente.

Il souhaite insister sur l'effet levier : « le fait de mettre en place des règlements d'intervention, permet à un certain nombre d'entreprises de bénéficier de fonds de la Région voire européens dans certains cas. Demain, si nous diminuons nos actions au niveau de cette compétence, nous appauvrirons également l'accompagnement de certaines entreprises en termes de financements publics ».

Alain Monget conclut en indiquant que cet épisode vient malheureusement ternir une belle séquence au niveau de l'accompagnement des entreprises à hauteur de 175 000€. Il tient à rappeler que les acteurs rencontrés ont remercié la Communauté de communes qui leur a permis de monter leur entreprise ou de se diversifier.

Il reconnaît que le contexte actuel est compliqué, il va falloir remettre en place des mesures rapidement, mais sur le fond, il reste très attaché à la compétence économique de la CdC et à avoir une politique à la hauteur de ses exigences. « Cette crise doit nous amener à demander aux acteurs économiques de se fédérer pour avoir des interlocuteurs dans l'objectif de tester nos politiques et d'avoir des retours professionnels. Un des enseignements à retenir est bien d'engager les acteurs à se structurer pour pouvoir mettre en place un partenariat intéressant pour nous questionner sur nos pratiques et avancer conjointement dans le prisme du développement économique maîtrisé ».

Le Président conclut par le fait que le travail réalisé a été réfléchi avec une volonté de pouvoir avancer sur les dossiers relevant de la compétence développement économique.

Céline Goeury tient à indiquer que la commission s'est rapidement mobilisée sur la semaine. Elle souhaite également ajouter un point concernant la part de la taxe finançant les travaux de la LGV dans la CFE, part qui pourrait également avoir une incidence.

Alain Monget est tout à fait d'accord avec Céline Goeury et rappelle l'offuscation collective lors de l'augmentation de la taxe de séjour dont un tiers de la cotisation représente la LGV.

Décision du Président dans le cadre de ses délégations

Il n'y a pas de décisions à présenter.

2025-77 : Mise à jour du tableau des effectifs (suppressions de postes)

Le Président expose : Une première mise à jour du tableau des effectifs titulaires a été effectuée en juin 2025, afin de tenir compte des évolutions de grade et des modifications survenues dans l'organisation des services. Soit 10 créations de postes représentant 8 Équivalents Temps Plein (ETP). Ces créations de postes correspondent à des emplois occupés qui ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits ouverts.

Comme chaque année, la communauté de communes procède à la mise à jour de son tableau des effectifs à la suite des suppressions de postes.

Ces suppressions correspondent à des postes que la collectivité ne peut conserver dans son tableau des effectifs. Cela fait référence à des avancements de grade et évolution de carrières

Ces suppressions ont été soumises au CST du 16 octobre 2025 et ont obtenu un avis favorable.

Suppressions CDC

Filière administrative

Grade	Catégorie	Quotité	ETP
Attaché territorial	A	TC	1
Adjoint administratif	C	TC	2
Sous total			3

Filière animation

Grade	Catégorie	Quotité	ETP
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint d'animation	C	TC	1
Adjoint d'animation	C	TNC – 30H 4 postes	3.43
Sous total			6.43

Suppressions de 10 postes soit 9.43 ETP

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président à supprimer les postes suivants du tableau des effectifs de la Communauté de communes

Filière administrative

Grade	Catégorie	Quotité	ETP
Attaché territorial	A	TC	1
Adjoint administratif	C	TC	2
Sous total			3

Filière animation

Grade	Catégorie	Quotité	ETP
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint d'animation	C	TC	1

Adjoint d'animation	C	TNC – 30H 4 postes	3.43
Sous total			6.43

- **D'adopter le tableau des effectifs mis à jour suivant :**

TABLEAU DES EFFECTIFS CDC PE2M

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché Hors classe	1			1		100.00%	1		1
Attaché principal	3			3		100.00%			
Attaché territorial	3			3		100.00%	1		1
Rédacteur principal 1ère classe		1		1		100.00%	1		1
Rédacteur principal 2ème classe		1		1		100.00%			
Rédacteur		3		3		100.00%	1		1
Adjoint administratif principal 1ère classe			1	1		100.00%	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe			3	3		100.00%			
Adjoint administratif			3	3		100.00%	1		1
	7	4	7	18	0		5	0	5

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE ANIMATION									
Animateur principal 1ère classe		1		1		100.00%			
Animateur principal 2ème classe		1		1		100.00%	1		1.00
Animateur		5		5		100.00%	1		1.00
Adjoint d'animation principal 1ère classe			4	4		100.00%			
Adjoint d'animation principal 1ère classe			3	3		85.71%		2.57	
Adjoint d'animation principal 2ème classe			7	7		100.00%	3		3.00
Adjoint d'animation principal 2ème classe			9	9		85.70%	2	7.71	1.72
Adjoint d'animation principal 2ème classe			2	2		80.00%		1.60	
Adjoint d'animation			15	15		100.00%	2		2.00
Adjoint animation			19	19		85.71%	8	16.29	6.88
Adjoint animation			5	5		80.00%	2	4.00	1.60
Adjoint d'animation			1	1		74.29%		0.74	
Adjoint d'animation			1	1		45.71%		0.46	
	0	7	66	33	40		19	33.37	17.20

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE SOCIALE									
EJE classe exceptionnelle	2			2		100.00%	1		1.00
Educateur jeunes enfants	5			5		100.00%			0.00
Educateur jeunes enfants	1				1	85.71%		0.86	0.00
Educateur jeunes enfants	1				1	80.00%		0.80	0.00
	9	0	0	7	2		1.00	1.66	1.00

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Puéricultrice hors classe	1			1		100.00%			
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		4		4		100.00%	1		1.00
Auxiliaire de puériculture de classe normale		4		4		100.00%	1		1.00
	1	8	0	9	0		2	0	2

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE TECHNIQUE									
Technicien principal 1ère classe		1		1		100.00%	1		1.00
Technicien principal 2ème classe		1		1		100.00%	1		1.00
Technicien		1		1		100.00%	1		1.00
Agent de maîtrise principal			1	1		100.00%			

Agent de maîtrise			1	1		100.00%	1		1.00
Adjoint technique principal 1ère classe			1	1		100.00%			
Adjoint technique principal 2ème classe			2	2		100.00%			
Adjoint technique			5	5		100.00%	1		1.00
Adjoint technique			1		1	28.57%		0.29	
	0	3	11	13	1		5	0.29	5

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE MASSEURS-KINE-ORTHOPHONISTE									
Psychomotricien(ne)	1				1	52.86%	1	0.53	0.53
	1	0	0	0	1		1	0.53	0.53

Cadre d'emplois	Catégories			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
	A	B	C	TC	TNC				
FILIERE SPORTIVE									
ETAPS principal 1ère classe		1		1		100.00%			
ETAPS principal 2ème classe		1		1		100.00%			
Éducateur APS		1		1		100.00%	1		1.00
	0	3	0	3	0		1	0	1

Cadre d'emplois	Hors catégorie			Quotité		Quotité %	Nbr de postes libres	Postes TNC en ETP	Postes libres en ETP
FILIERE ASSISTANTE MATERNELLE									
Assistante maternelle				2		100.00%	1		1.00
				2	0		1	0	1

					Nbr de postes libres
TOTAL	86	44	130		36.00
En équivalent temps plein	86	35.84	121.84		33.73

VOTANTS : 32 POUR : 32 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2025-78 Signature de la convention de prise en charge de diagnostic vulnérabilité avec le SMEAG

Le Président indique que la Communauté de communes a pu obtenir que 5 diagnostics vulnérabilité soient réalisés sur notre territoire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de portage et les conditions de réalisation des diagnostics de vulnérabilité aux inondations de la Garonne sur les territoires des collectivités partenaires. L'Établissement Public Garonne, Gascogne et Affluents Pyrénéens, responsable du projet et maître d'ouvrage de l'action 5.2 a :

- Commandé les diagnostics demandés par les collectivités dans le cadre d'une commande publique ;
- Inscrit les crédits nécessaires dans son budget principal ;
- Sollicité et perçu les subventions affectées.

Les ECPI partenaires s'engagent à rembourser à l'EP Garonne, Gascogne et Affluents Pyrénéens le « reste à charge » des coûts de réalisation du marché, suite à la réception des subventions (montant des diagnostics – montant des subventions)

Les co-financements connus à ce jour, permettent une estimation globale des coûts (TTC) de « reste à charge » pour chaque partenaire du projet. Ils se répartissent comme suit :

Partenaires	Nombre de diagnostics réalisés	Restes à charge estimés Soit 411 € TTC/diagnostic
CC Sud Gironde	4	1 644 € TTC
CC Portes de l'Entre	5	2 055 € TTC
CC Montesquieu	10	4 110 € TTC

Céline Goeury demande si ce diagnostic concerne uniquement la Garonne ou également les ruisseaux qui s'y jettent ? Céline Goeury demande également s'il sera envisagé de mettre en place des portages d'achats collectifs ?

Monsieur Modet répond que seules les habitations entre la Garonne et la route départementale sont concernées. Pour la commande groupée, c'est une piste de travail.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **DE VALIDER** la convention de remboursement du SMEAG annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager les crédits nécessaires à la réalisation des actions retenues ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à la présente.

VOTANTS : 32	POUR : 32	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

2025-79 : Signature d'une convention de portage et mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (PEP du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne Girondine)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes Entre Deux Mers ;
Vu la convention annexée à la présente délibération.

Considérant l'obligation de la communauté de communes de mettre en œuvre des actes visant à réduire la vulnérabilité ;
Considérant l'intérêt de poursuivre la démarche concertée engagée avec les autres territoires du linéaire Garonne ;

Considérant la nécessité de bénéficier de subventions pour les études sur les ouvrages de protection dans le cadre d'un Programme d'Etude Préalables au Programme d'action de Prévention des Inondations.

Le Président indique que cette nouvelle contractualisation pour 2025-2028 permet de confirmer l'engagement de notre intercommunalité. Ce nouveau programme va nous permettre d'obtenir des subventions notamment pour les études nécessaires aux dossiers de classement des systèmes d'endiguement.

Contrairement au précédent programme, le SMEAG demande désormais une participation financière aux communautés de communes pour l'animation, la coordination, le suivi administratif, technique et financier, la communication et la concertation nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Une clé de répartition a été définie entre les communautés de communes :

- Répartition des charges à parts égales pour les actions d'animation et les actions globales partagées menées sur le territoire ;
- Répartition spécifique des charges pour les actions portées par chaque territoire de l'EPCI.

Les actions portées à ce programme sont

- Action 0.1 : Animer et coordonner la démarche du PEP au PAPI de la Garonne girondine (2025-2027) : Coût prévisionnel de 290 000€ TTC, reste à charge pour notre EPCI : 20 300€ TTC.
- Action 0.3 : Rédiger le dossier d'agrément de demande de labellisation du PAPI de la Garonne girondine (2027-2033) : Coût prévisionnel de 72 000€ TTC, reste à charge pour notre EPCI : 2 880 € TTC.
- Action 1.1a : Réaliser et déployer des outils de sensibilisation à destination du Grand Public : Coût prévisionnel de 34 800€ TTC, reste à charge pour notre EPCI : 1 392 € TTC.
- Action 1.3 : Poursuivre le déploiement des repères de crue et permettre leur valorisation par des dispositifs adaptés : Coût prévisionnel de 18 000€ TTC, reste à charge pour notre EPCI : 720 € TTC.
- Action 1.5 : Valoriser les sentiers d'interprétations par des outils de sensibilisation sur le risque inondation : Coût prévisionnel de 10 000 € TTC, reste à charge pour notre EPCI : 2 000 € TTC.
- Action 1.7 : Mettre en place un dispositif de communication spécifique afin d'informer les propriétaires de la démarche : Coût prévisionnel de 30 600€ TTC, pour notre EPCI : 1 224€ TTC.
- Action 1.8 : Poursuivre l'étude du phénomène d'inondation par ruissellement : Coût prévisionnel de 6 000 € TTC, reste à charge pour notre EPCI : 600 € TTC.
- Action 5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les biens d'habitation et les entreprises de moins de 20 salariés : Coût prévisionnel de 162 900€ TTC, reste à charge pour notre EPCI : 15 476 € TTC.
- Action 5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les bâtiments publics : Coût prévisionnel de 23 700 € TTC, reste à charge pour la collectivité : 2 370 € TTC.

- Action 7.4 (a,b,c) : Réaliser les études nécessaires à la réalisation des travaux du système d'endiguement de la Communauté de Communes des Portes Entre Deux Mers : Coût prévisionnel de 150 000 € HT et un reste à charge pour notre EPCI de 75 000 HT.

Partenaires	Total reste à charge TTC / Partenaire	Actions partagées		Actions spécifiques : FA 1.3, 5.1 et 5.2 (Optionnelles en fonction des enjeux)
		Animation portage : Axe 0	Autres actions : Axe 1	
L'Établissement public Garonne	3 600 €	0 €	3 600 €	0 €
CC Réolais en Sud Gironde	42 518 €	23 180 €	3 216 €	16 122 €
CC Sur Gironde	39 260 €	23 180 €	3 216 €	12 864 €
CC Convergence Garonne	46 590 €	23 180 €	3 216 €	20 195 €
CC Portes de l'Entre Deux Mers	44 962 €	23 180 €	3 216 €	18 566 €
CC Montesquieu	55 550 €	23 180 €	3 216 €	29 154 €
TOTAL	232 480 €	115 900 €	19 680 €	96 900 €

Répartition des coûts des « restes à charges » par partenaire sur la durée du projet (2,5 ans)

Ces coûts sont des prévisionnels et peuvent amenés à être modifiés en fonction des besoins du territoire.

Marc Jokiel demande ce qu'il se passerait dans le cas où les études révéleraient un état d'urgence du au mauvais état des digues, qui financerait, quel serait le protocole ? ...

Pascal Modet répond que ce serait à la charge de la CdC. Mais, il n'y a pas de protocole arrêté.

Rose Pedreira-Afonso souhaite rappeler à l'ensemble des membres du conseil qu'il existe à ce jour une digue à Cambes même si juridiquement elle « n'existe » pas. Toutefois, elle se demande comment expliquer tous ces dispositifs aux riverains de Cambes. Un courrier a été envoyé à la Préfecture indiquant que cette digue effectuait bien son travail et ne représentait pas un risque pour la population. A ce jour, il n'y a eu aucun retour de la Préfecture. Elle rappelle que cette digue « fantôme », qui a été réalisée sans aval officiel, représente un véritable sujet pour les Cambais. Elle entend que reconnaître une digue engendre une responsabilité sur le Président de la CdC importante et tout à fait injuste mais se demande ce que les élus peuvent faire ? Elle ajoute que prévoir des financements est positif mais que les habitants des bords de Garonne ont des batardeaux et autres systèmes depuis déjà un certain temps. C'est un vrai questionnement, cela représente un gros quartier du bourg. Un quartier inondé c'est un quartier qui s'arrête. Comment maintenir une vie correcte ?

Elle conclut en indiquant que ces questions créent une inquiétude constante pour ces habitants.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **DE VALIDER** les actions inscrites au programme sous maîtrise d'ouvrage du territoire communautaire et du SMEAG ;
- **DE VALIDER** la convention de prestation de service du SMEAG annexée à la présente ;

- **D'AUTORISER** le Président à engager les crédits nécessaires à la réalisation des actions retenues, sous réserve de la validation du dossier de candidature par les services d'Etat ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à la présente

VOTANTS : 32	POUR : 32	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

2025-80 Modification du règlement d'intervention des aides directes

Le Président indique que les membres de la commission d'attribution proposent de modifier un critère qui permet l'attribution des aides directes.

L'étude des dossiers de subvention montre une inadéquation entre les demandes de subvention des entreprises et la grille de notation utilisée par les élus de la commission pour l'attribution des aides.

La commission souhaite donc faire évoluer ce document pour qu'il puisse être plus adapté aux dossiers qui leur sont soumis.

Les modifications portent sur le critère environnemental :

AVANT	Le projet et son impact sur l'environnement (4 domaines : intégration paysagère – traitement des déchets – énergie – biodiversité ...)	Dégrade l'environnement	Pas d'impact positif	Peu d'impact positif sur l'environnement (au moins 1 domaine / 4)	Impact positif moyen (2 domaines / 4)	Fort impact positif sur l'environnement (3 domaines / 4)	/4	

APRES	Le projet et son impact sur l'environnement (4 domaines : intégration paysagère – traitement des déchets – énergie – biodiversité ...)	Dégrade l'environnement	Peu d'impact positif sur l'environnement 1 domaine sur 4	Impact positif faible 2/4	Impact positif moyen 3/4	Fort impact positif sur l'environnement 4/4	/4	

Le Président donne la parole à George Layris qui explique que cette grille était initialement inspirée d'un modèle du PETR. Toutefois, il s'est avéré que, dans la pratique, elle ne correspondait pas à la réalité des besoins.

Le Président pense que l'écriture de la grille n'est pas claire. Il propose que cette grille soit modifiée pour être plus limpide.

Dominique Jobard demande un report de cette délibération. « Si la grille n'est pas claire, il vaut mieux que la commission la revoie ».

George Layris répond qu'à l'usage la grille n'était pas lisible et qu'il fallait la revoir pour la prochaine mandature.

Tania Couty ajoute que nous avons besoin de transparence avec les entreprises. Si nous n'arrivons pas à expliquer cette grille et qu'elle concerne la prochaine mandature, il vaut mieux la retravailler avant de la délibérer.

Alain Monget explique que la volonté du groupe était d'être plus incitatif pour les entreprises qui ont de fortes démarches environnementales. Ce qui explique le fait de vouloir rééquilibrer cet item. Il ajoute que c'est justement à l'expérimentation des outils que l'on peut s'aperçoit des évolutions à réaliser. Il est tout à fait favorable à retravailler cette grille pour la présenter lors d'un prochain conseil.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'AJOURNER cette délibération.

VOTANTS : 32	POUR : 32	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
--------------	-----------	----------------	------------

2025-81 SPORT - Attribution de subventions aux associations sportives - Rugby club de la Pimpine

Tania Couty expose :

Le Rugby Club de la Pimpine a sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une action « inclusion par le sport ». L'association a noué un partenariat avec la structure adaptée EDEA de TRESSES. Les activités de rugby adapté bénéficieront à des jeunes en situation de handicap de 16 à 18 ans. Le montant est destiné à acheter du matériel spécifique (sac à plaquer, un matelas à chuter). Il est proposé de verser une aide financière de 500€ pour l'année 2025.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame COUTY, Vice-Présidente en charge des sports,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 500€ au Rugby Club de la Pimpine pour l'achat de matériel spécifique dans le cadre de l'action « inclusion par le sport ».

VOTANTS : 32	POUR : 32	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
--------------	-----------	----------------	------------

2025-82 SPORT - Attribution de subventions aux associations sportives - Association BOOJVTT

Tania Couty expose :

Comme chaque année, l'association BOOJ'VTT a organisé le Trail des 1ères côtes sur plusieurs communes du territoire.

Il est proposé de verser une aide financière à l'organisation de cette manifestation de 1 000€ pour l'année 2025.

George Layris demande combien de personnes ont participé au trail.

Claire Kontowicz répond environ 1 000 participants.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame COUTY, Vice-Présidente en charge des sports,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association BOOJVTT pour l'organisation du trail des côtes.

VOTANTS : 31	POUR : 31	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Claire KONTOWICZ ne prend pas part au vote

Considérant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise le contenu du rapport d'orientations budgétaires et fixe la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Monsieur le Président rappelle qu'un débat sur les orientations budgétaires, pour l'année qui vient, doit être tenu avant le vote du budget primitif. Il est prévu de voter le budget primitif pour l'année 2025 au mois de décembre prochain.

Ce débat s'appuie sur une présentation (annexée à la présente) exposant les tendances et affichant les orientations données au budget qui vient. Cette présentation a été élaborée au début du mois de novembre 2025, pendant les débats en cours au Parlement sur le projet de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Il s'agit d'un exercice qui, au vu du contexte et de la conjoncture, ne peut être qu'aléatoire. La prudence est de mise.

Il donne ensuite la parole au Vice-Président en charge des finances pour présenter les hypothèses ayant permis de travailler sur les orientations budgétaires, en faisant une présentation par chapitre.

Les services déployés sur le territoire ont un coût qui évolue rapidement malgré une volonté affirmée de le contenir. Si les recettes n'évoluent pas de manière plus dynamique que les dépenses, la capacité d'autofinancement de la collectivité ne pourra que diminuer et obérer toute capacité d'investissement future.

La volonté politique affichée est de maintenir un niveau de service de qualité et de pouvoir assurer un niveau d'investissement.

Cela implique de contenir l'évolution de leur coût et de revoir régulièrement les ressources de la collectivité pour les faire fonctionner convenablement.

Ainsi, les objectifs énoncés depuis le début du mandat restent en vigueur pour les orientations budgétaires pour 2026 : maintenir un bon niveau de capacité d'autofinancement de la Communauté de communes, en essayant de contrôler le rythme des dépenses et en faisant évoluer progressivement les recettes de fonctionnement. Les efforts effectués sur les 4 précédents exercices ont porté leurs fruits. La recomposition de la capacité d'autofinancement s'est poursuivie sur l'exercice 2024, malgré une augmentation des dépenses plus forte que celle des recettes. En 2025, avec l'augmentation de la CFE liée à la modification des barèmes de cotisations minimum décidée en 2024, les recettes (3.94%) auront augmenté un peu plus que les dépenses (+3.55%).

Il s'agira pour l'année 2026 de poursuivre, dans la mesure du possible, les efforts sur les dépenses (contenir leur augmentation) et les recettes (poursuite de leur optimisation), tout en sachant que les marges de manœuvre sur ce volet du budget sont désormais ténues, l'ensemble des leviers ayant été exploré désormais. Il s'agira également d'affiner les chiffrages des projets d'investissement considérés comme prioritaires pour pouvoir mobiliser les crédits nécessaires.

Cet exercice est rendu d'autant plus compliqué par le contexte national de réduction nécessairement drastique des dépenses publiques afin de ramener le déficit et le niveau d'endettement à des seuils plus raisonnables. En effet, la baisse annoncée des dotations aux collectivités et l'augmentation des cotisations patronales viennent, d'une part, alourdir la

dynamique d'augmentation des dépenses et, d'autre part, freiner la dynamique d'augmentation des recettes.

En synthèse, il ressort que les efforts sur les dépenses de fonctionnement et l'amélioration des recettes entamés au cours de ce mandat doivent être poursuivis autant que possible sur l'exercice 2026, malgré le contexte national.

Les décisions prises au cours des débats parlementaires seront intégrées dans la proposition de Budget Primitif pour l'année 2026 à présenter au mois de décembre.

**Après avoir entendu les explications du Président et du Vice-Président en charge des finances
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base de la présentation annexée à la présente.

Pierre Buisseret, Vice-Président en charge des finances et le Président remercient toutes l'équipe de la commission finances et la direction de la CdC pour leur travail.

VOTANTS : 31	POUR : 31	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Le Président conclut ce conseil communautaire en félicitant Céline GOEURY, nouvellement élue Maire de Latresne.

Rose Pedreira-Afonso souligne qu'au fil des évolutions du mandat, les femmes sont aujourd'hui majoritaires au sein du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

La Secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel Faye

Lionel FAYE